

## Extrait de la *Bulle* de Pie IX définissant le dogme de l'*Immaculée Conception* (1854)

"Dieu est ineffable, ses voies sont Miséricorde et Vérité, sa Volonté est toute-Puissance, sa Sagesse s'étend à l'Univers entier avec une force souveraine et dispose tout avec une merveilleuse douceur (...). C'est ainsi que, avant la Création du Monde, le Père éternel destina à son Fils unique la Mère dans le sein de laquelle Il devait Se faire Chair et de laquelle Il devait naître (...). Il la choisit, Il lui marqua sa place en l'ordre de son Dessein, Il l'aima par-dessus toutes les créatures d'un tel Amour de prédilection qu'Il mit en Elle, d'une manière unique, toutes ses plus grandes complaisances (...). Il la combla, bien plus que tous les Anges et tous les Saints, de l'abondance de toutes les grâces célestes (...) afin qu'Elle fût toujours sans aucune tache, toute belle, toute parfaite, et dans une telle plénitude d'innocence et de sainteté qu'on ne peut, au-dessous de Dieu, en concevoir une plus grande (...). Et il convenait bien qu'il en fût ainsi, qu'Elle resplendît toujours de l'éclat de la sainteté la plus parfaite (...), Elle à qui Dieu le Père avait résolu de donner engendre de son propre Sein, aime comme Lui-même, et de qu'Il fût naturellement un Dieu et de la Vierge (...). En sans relâche dans l'humilité et Père par son Fils, afin qu'Il Saint, diriger et confirmer le secours de toute la Cour gémissent l'Esprit



la sainte et indivisible Trinité, pour la gloire de la Vierge Mère de Dieu, pour l'exaltation de la Foi catholique et l'accroissement de la Religion chrétienne : **par l'autorité de Notre Seigneur Jésus-Christ, des bienheureux Apôtres Pierre et Paul, et de la Nôtre, Nous déclarons, Nous prononçons et Nous définissons que la doctrine qui enseigne que la bienheureuse Vierge Marie a été, dès le premier instant de sa conception, par une grâce et un privilège spécial du Dieu Tout-Puissant, en vue des mérites de Jésus-Christ, Sauveur du genre humain, préservée et exempte de toute tache du péché originel, est révélée de Dieu, et par conséquent qu'elle doit être crue fermement et inviolablement par tous les fidèles.** (...) Que les enfants de l'Église catholique, Nos fils bien-aimés, entendent Nos paroles et qu'animés chaque jour d'une piété, d'une vénération, d'un amour plus ardents, ils continuent d'honorer et de prier la bienheureuse Mère de Dieu, la Vierge Marie, conçue sans le péché originel ; et que, dans tous leurs périls, dans leurs angoisses, dans leurs nécessités, dans leurs doutes et dans leurs frayeurs ils se réfugient avec une entière confiance auprès de cette très douce Mère de miséricorde et de grâce. Car il ne faut jamais désespérer, sous la conduite, sous le regard, sous la protection de Celle qui a pour nous un cœur de Mère, qui traite Elle-même l'affaire de notre salut, Elle qui, établie par le Seigneur Reine du Ciel et de la Terre, et élevée au-dessus de tous les Anges et de tous les Saints, se tient à la droite de son Fils unique, Jésus Notre Seigneur, et intercède auprès de Lui avec toute la puissance de sa prière maternelle."

(Bulle *Ineffabilis Deus* du 8 décembre 1854)